

Le bulletin d'INFORMATION

DES ACTUALITES INTERNATIONALES

DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

وزارة المالية
MINISTRE DES FINANCES

Cellule de Traitement
du Renseignement financier



خطة معالجة الاستعلام المالي

La lettre d'Information de la CTRF / n°05. Décembre 2015

EDITORIAL

Phénomène transnational, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme nécessite des actions coordonnées au plan international ainsi que la coopération internationale.

Dans ce cadre, plusieurs articles ont été consacrés à ce sujet.

A cet effet et afin de répondre aux besoins des partenaires de la CTRF, notamment les professions financières et non financières, les autorités de contrôle, de supervision et de régulation dont elles relèvent ainsi que des particuliers, la CTRF a édité une nouvelle lettre d'information, à paraître chaque quinzaine, sur les actualités internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La nouvelle lettre d'information des actualités internationales vient en complément de la revue de la presse nationale déjà disponible sur le site Web institutionnel de la CTRF : <http://www.mf-ctrf.gov.dz/> dont l'architecture globale a été améliorée à l'instar des sites Web des autres Cellules de Renseignement Financier du monde.

Les informations sont accessibles par thème et par type d'information publiées également sur le site Web institutionnel de la CTRF.

Quand un format électronique est accessible, un lien vers ces articles y est également proposé.

Le Président de la CTRF
Abdenour HIBOUCHE

LUTTE CONTRE LE JIHADISME

440 pages, 110 propositions. Une commission de sénateurs a rendu public, jeudi 8 avril, son rapport pour lutter contre le jihadisme. Au menu, prévention de la radicalisation, renforcement des effectifs du renseignement et de la coopération européenne, lutte contre le financement des réseaux terroristes. Francetv info vous résume les principales mesures mises en avant par la commission présidée par les sénateurs Nathalie Goulet (UDI) et André Reichardt (UMP).

Combattre le financement du terrorisme

Pour assécher les ressources du terrorisme international, la commission souhaite agir à la fois au niveau européen, en créant un "programme européen de surveillance du financement du terrorisme" et en uniformisant les "prérogatives des cellules de renseignement financier européennes", et au niveau national.

A l'échelle française, elle se propose de "doubler les effectifs de TRACFIN (l'organisme gouvernemental chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent) affectés à la lutte contre le financement du terrorisme" et de leur donner "un pouvoir de réquisition d'informations auprès des opérateurs de voyage ou de séjour ainsi que des entreprises du secteur des transports".

Les sénateurs veulent aussi s'attaquer au "micro-financement" du terrorisme, en renforçant "les obligations de justification d'identité pour l'acquisition de cartes bancaires pré-payées" et en revoyant "le cadre juridique de la pratique du financement participatif".

Améliorer la coopération européenne

Côté judiciaire, les sénateurs soulignent les obstacles que rencontre l'agence européenne Eurojust, qui gère la coopération judiciaire "notamment en matière de terrorisme" : certains États ne participent à l'échange d'informations qu'à minima, et Eurojust n'a que difficilement accès à l'intégralité des fichiers d'Europol, l'agence intergouvernementale de police.

Ils recommandent donc de renouveler le contrat d'association entre Eurojust et Europol afin de "faciliter l'accès des magistrats aux éléments judiciaires issus des fichiers d'analyse criminelle d'Europol". Ils souhaitent aussi renforcer les coopérations bilatérales et généraliser l'usage de mandats de recherche concernant les personnes voulant quitter le territoire européen.

Les terroristes se financent sans les établissements internationaux

Depuis la guerre contre Al-Qaida lancée par Washington, les djihadistes ont trouvé des canaux alternatifs.

Le financement du terrorisme se cache dans les paradis fiscaux. Les révélations du *Monde* sur les fraudes fiscales organisées par la

banque britannique HSBC ont mis en lumière le mélange des genres entre clients fortunés et personnalités proches d'Al-Qaida. Évaluée à 17.000 milliards de dollars par le FMI, l'évasion fiscale mondiale profite à de riches particuliers ou à des entreprises ainsi qu'à des groupes terroristes. Dans les années 1980 et 1990, ces derniers usaient des grandes banques internationales pour se financer. La banque pakistanaise BCCI a fait faillite en 1991 après avoir financé pendant vingt ans des activités criminelles comme le blanchiment d'argent de la cocaïne des cartels colombiens.

Après les attentats du 11 septembre 2001, les banques ont été obligées de durcir leurs contrôles antiblanchiment. "Les terroristes se sont rabattus sur des banques plus petites, dans des pays au lourd secret bancaire et à la réglementation laxiste", explique Damien Martinez, cofondateur du Centre d'analyse du terrorisme.

Le Kenya et la Tanzanie, ont, en revanche, fait un grand ménage en fermant, ces dernières années, 500 ONG qui servaient de paravent à des organisations terroristes. Ces associations, très poreuses, disposent de beaucoup de cash. Leurs campagnes de dons permettent de collecter facilement de l'argent et de le blanchir dans le système bancaire. "Mais les banques restent identifiées et des services de renseignements peuvent pister les mouvements sur un compte, souligne Damien Martinez. Le pire, c'est quand l'argent du terrorisme sort du système bancaire, car il n'y a alors plus d'outil pour le contrôler."

[Daech contrôle son pétrole et ses banques](#)

Des canaux de financements alternatifs ont vu le jour. En Espagne, Al-Qaida avait créé une trentaine de sociétés commerciales dans le BTP pour blanchir de

l'argent via leurs comptes. Un réseau aujourd'hui démantelé. Pour éviter des mouvements massifs, trop visibles, les terroristes lèvent leurs fonds en les fractionnant auprès de dizaines ou de centaines d'individus.

Les djihadistes passent aussi par des organismes de transfert d'argent, comme Western Union, appelés hawala au Moyen-Orient, des cartes prépayées, du crédit à la consommation ou du paiement par mobile. Des systèmes beaucoup plus difficiles à pister. L'organisation État islamique utilise quant à elle un mode de financement inédit. "Daech ne capte plus l'argent à l'extérieur, mais il met la main dessus en contrôlant 20 puits de pétrole et 14 banques en Irak et en Syrie, explique Jean-Charles Brisard, expert en terrorisme. Les donations ne pèsent plus que 2 % de ses ressources financières."

Liens :

<http://www.lejdd.fr/Economie/Marches/Les-terroristes-se-financent-sans-les-etablissements-internationaux-718158>

Les fabricants français de vêtements se méfient du coton «made in Daesh»

Finance-t-on des attentats terroristes de Daesh en achetant un T-shirt ? La question inquiète les fabricants de vêtements français. En effet, l'organisation État islamique (EI) a mis la main sur la production syrienne de coton, un risque pris au sérieux par certains fabricants de vêtements qui veillent de près à leur image, même si la possibilité de retrouver dans nos habits du coton « Made in Daesh » est limitée. Outre le pétrole et le blé des plaines céréalières, les djihadistes ont pris le contrôle des « trois quarts de la production de coton », dont la Syrie était un exportateur relativement important avant la guerre, indique Jean-Charles Brisard, spécialiste du financement du terrorisme.

Liens :

<http://www.20minutes.fr/economie/1677847-20150902-fabricants-francais-vetements-mefient-coton-made-in-daesh>

Tracfin célèbre ses 25 ans à l'heure de la lutte contre le financement du terrorisme

Un travail de l'ombre devenu incontournable dans la communauté du renseignement: 25 ans après sa création, le service Tracfin s'est imposé comme un acteur-clé pour la lutte contre le financement du terrorisme, sous les feux des projecteurs depuis les attentats du 13 novembre.



Le ministre des Finances Michel Sapin lors de la remise d'un rapport de Tracfin à Paris, le 11 juillet 2014 afp.com/ERIC PIERMONT

Entre 100 et 200 "déclarations de soupçons" reçues chaque jour, des dizaines de notes envoyées aux administrations... Cet organe rattaché à Bercy, chargé de traquer les transferts d'argent illégaux, a vu son activité monter en flèche ces dernières années avec la hausse de la menace terroriste.

"Tracfin a connu une mutation sans précédent", a souligné mardi son directeur Bruno Dalles, à l'occasion d'une journée de célébration des 25 ans de l'agence. "Dans le contexte actuel", elle a "un rôle crucial à jouer", a ajouté cet ancien responsable du Bureau de la lutte contre la criminalité organisée au ministère de la Justice.

En 2014, l'agence de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins -son nom complet- a ainsi collecté quelque 38.000 informations auprès des banques,

des assurances, mais aussi des notaires ou des cercles de jeux. Soit une hausse de 33% par rapport à 2013.

Concernant le financement du terrorisme, quelque 3.000 personnes ont fait l'objet d'investigations. Un chiffre qui pourrait être multiplié par deux en 2015, selon Tracfin, qui précise avoir transmis l'année dernière près de 80 notes de synthèse sur ce sujet à la communauté du renseignement, soit deux fois plus qu'en 2013.

"L'argent sale, ce ne sont pas seulement des sommes qu'on cherche à blanchir (...) Ce sont également des fonds pouvant être utilisés pour financer des activités illicites, au premier rang desquelles le terrorisme", a souligné mardi le ministre des Finances Michel Sapin.

"Les attentats de janvier puis ceux de novembre ont montré à quel point la vigilance des autorités publiques chargées de détecter les flux financiers suspects devait être aiguë", a-t-il ajouté, en insistant sur les mesures prises pour adapter Tracfin à la nouvelle donne internationale.

- "identifier des suspects" -

Après les attaques de Charlie Hebdo et de Vincennes, les moyens de l'agence ont été renforcés. Une dizaine d'agents ont ainsi été recrutés ces derniers mois, pour grossir les rangs de sa cellule chargée du financement du terrorisme. Les effectifs *"seront à nouveau augmenté en 2016",* a promis mardi Michel Sapin.

Le plus petit des services de renseignement, avec près de 110 agents, a également vu ses prérogatives étendues, via des signalements systématiques pour les dépôts et retraits d'espèces supérieurs à 10.000 euros.

La série d'attentats du 13 novembre a conduit Bercy à accroître encore un peu les

pouvoirs de l'agence, qui pourra désormais consulter directement le fichier des personnes recherchées (FPR), comprenant notamment les fameuses *"fiches S"* des personnes soupçonnées de radicalisation.

Tracfin disposera également d'un accès élargi au fichier de traitement d'antécédents judiciaires (TAJ) de la police et la gendarmerie, et pourra signaler le nom de personnes suspectes aux banques, afin que ces établissements puissent mettre en œuvre des mesures de vigilance complémentaires.

De quoi déjouer de futurs attentats' *"On ne repèrera pas un terroriste sur la base de mouvements financiers",* estime Eric Percheron, de l'Office de coordination bancaire et financière, qui met en avant les faibles sommes en jeu. *"On est dans des systèmes très diffus, il n'y a pas de flux de capitaux importants",* ajoute-t-il.

Recoupés avec d'autres renseignements, les informations recueillies par Tracfin peuvent toutefois s'avérer cruciales. *"On transmet des informations aux autres services. Et c'est l'ensemble de ces éléments qui permettent d'identifier des suspects en amont",* assure Bruno Dalles.

"Beaucoup de progrès ont été réalisés ces derniers mois au sein de la communauté du renseignement", en termes *"d'échange d'informations",* souligne de son côté Michel Sapin. *"Si au cours de cette année, un certain nombre d'attentats ont pu être déjoués, c'est aussi grâce à ce mode de fonctionnement",* ajoute-t-il.

Liens :

http://lexpansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/tracfin-celebre-ses-25-ans-a-l-heure-de-la-lutte-contre-le-financement-du-terrorisme_1741436.html

Marché de l'art: l'opacité se dissipe

Le commerce d'œuvres d'art cultive un manque de transparence qui le rend vulnérable au blanchiment d'argent. Mais de nouvelles règles devraient changer la donne dès 2016.

Blanchiment

«Le marché de l'art peut être utilisé à des fins de blanchiment d'argent, et la Suisse n'est pas à l'abri de ce phénomène», prévient Sandrine Giroud, avocate pour le cabinet genevois LALIVE et codirectrice de la Fondation du droit de l'art. «Le marché de l'art helvétique est l'un des cinq plus importants avec 2% de l'activité globale et un chiffre d'affaires de 1 à 1,5 milliard de francs en 2014.»

Si le secteur en tant que classe d'actifs a depuis toujours les faveurs des investisseurs, il attire également les fraudeurs et les criminels. Professeur à la Haute Ecole de Lucerne, Monika Roth a identifié plus de 45 facteurs qui font qu'il est facile de blanchir de l'argent dans le marché de l'art. En cause, notamment, une culture enracinée de la non-transparence. Ainsi, les prix, ainsi que les noms des acheteurs et des vendeurs sont rarement divulgués. L'avocate, qui vient de publier un livre sur le sujet (*Wir betreten den Kunstmarkt*), explique aussi que l'art est «lucratif et passe facilement les frontières».

Le but principal des blanchisseurs d'argent étant de recycler des fonds d'origine illicite le plus rapidement possible, ils sont ravis de payer le prix fort. «Cela fausse tout», regrette Monika Roth. Comme il n'existe pas, par définition, de prix ni de qualité «corrects» pour ce type de biens, «les acteurs font leurs propres règles, selon leurs intérêts. Presque tout est possible et sans qu'il y ait de conséquences.»

Les techniques de blanchiment dans le monde de l'art sont

multiples, détaille Sandrine Giroud. Elles comprennent les fausses factures détaillant l'achat fictif d'une œuvre, des ventes aux enchères où une œuvre est achetée par un complice avec l'argent fourni par le propriétaire de l'œuvre, des spéculations artificielles sur un prix d'achat, etc.

Sous le coup de la LBA

Mais tout cela devrait bientôt changer. D'importantes modifications de loi seront effectives dès 2016, suite aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme chargé de la lutte internationale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Deux étapes ont été prévues pour leur entrée en vigueur: le 1er juillet 2015 et le 1er janvier 2016.

Ces mesures vont toucher la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Les marchands d'art ne sont pas spécifiquement mentionnés par le texte, mais ils sont concernés. L'avocate genevoise Cécile Ringgenberg, spécialiste de la criminalité économique, explique qu'«à partir de 2016 non seulement les intermédiaires financiers, mais aussi tous les négociants de biens de grande valeur auront des obligations de diligence en vertu de la LBA».

Ces obligations concernent toutes les transactions en espèces de plus de 100 000 francs, à moins qu'elles ne soient confiées à un intermédiaire financier. Elles comprennent l'identification du cocontractant et celle du bénéficiaire final de la transaction, ainsi que l'établissement des documents nécessaires.

Les marchands devront informer le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) en cas de «transactions inhabituelles», ou lorsque des indices laissent supposer que les fonds proviennent d'un crime ou d'un délit fiscal

qualifié. Si le recel de biens volés est déjà une infraction criminelle, le champ des infractions préalables au blanchiment d'argent sera étendu dès 2016, en particulier aux délits fiscaux qualifiés et à la fraude fiscale.

Ces règles auront aussi une incidence sur les ventes immobilières, de bijoux et de voitures de luxe. Toutefois, la portée réelle de ces obligations reste incertaine, car la loi d'application est toujours en discussion. De son côté, l'Union européenne impose un plafond de 10 000 euros pour les paiements en espèces.

La problématique des ports francs

Cependant, il pourrait y avoir une échappatoire – à savoir les ports francs ou les entrepôts douaniers ouverts, où les marchandises peuvent être stockées discrètement sans être soumises aux droits de douane.

En janvier 2014, le Contrôle fédéral des finances (CDF) à Berne a publié un rapport éclairant. Il avance une estimation de la valeur des marchandises contenues dans les entrepôts de douane ouverts (15 milliards de francs en 2012, selon les douanes suisses) mais regrette n'avoir aucune estimation similaire pour les ports francs.

Les autorités reconnaissent que les zones franches présentent des avantages économiques. En stockant temporairement les marchandises en suspension de droits de douane et de TVA jusqu'à leur importation définitive dans le pays de destination, elles contribuent à réduire les obstacles techniques du commerce.

Cependant, il a été constaté que certains entrepôts sont utilisés à d'autres fins, comme la gestion et le stockage à long terme de pièces de grande valeur, sans qu'il n'y ait d'«utilisateur final» identifié, voire

dans un but d'optimisation fiscale, selon le Bureau fédéral des finances.

«Ces entrepôts donnent l'impression qu'ils servent de cachette pour des valeurs non déclarées, d'origine inconnue, et appartenant à des bénéficiaires eux aussi inconnus», affirme Thomas Christ, du Basel Institute on Governance.

Cependant, le Conseil fédéral a depuis décidé d'empoigner cette problématique. En mars 2015, il a annoncé une révision de la loi fédérale sur les douanes et sa volonté de définir une stratégie concernant les entrepôts douaniers. Il s'agit «notamment d'accroître la transparence, de renforcer les contrôles et d'utiliser de façon plus efficace les mécanismes de coopération nationale et internationale existants», précise Mario Tuor, porte-parole du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales.

En outre, en juin de cette année, le Conseil fédéral a également préconisé une plus grande surveillance des entrepôts afin que les produits soient bien exportés et non stockés indéfiniment. Il a également appelé à la transparence sur les noms des propriétaires des marchandises aux ports francs.

Élément problématique, les ports francs ne sont pas soumis aux dispositions de la LBA. Ils ne relèvent pas de la compétence du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS).

Un marché illiquide

Toutefois, le marché de l'art ne serait pas non plus le lieu idéal pour blanchir de l'argent. Marion Manekar, qui dirige Art Market Monitor, estime que c'est un

marché illiquide. «Il ya de nombreux autres moyens, plus efficaces, de transférer de l'argent à l'échelle internationale ce marché ne dispose pas suffisamment de liquidités ou de transactions pour en faire un moyen fiable de déplacer de l'argent. Reste que la liquidité est élevée sur les grands artistes, et que c'est là que se concentrent justement les transactions...»

Liens : <http://www.bilan.ch/economie-plus-de-redaction/marche-de-lart-lopacite-se-dissipe>

La Poste Tunisienne met en place un système contre le financement des terroristes

Dans le cadre du développement et de la modernisation de son système d'information, la Poste Tunisienne s'investit dans l'installation d'une solution de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cet investissement permettra à la Poste Tunisienne d'être parmi les premières institutions postales à l'échelle arabe et africaine dotées d'un système de contrôle anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme.

Cette nouvelle solution est composée des quatre modules suivants:

- Analyse et traitement de bout en bout des transactions financières nationales et internationales;
- Contrôle et filtrage des transactions;
- Profilage dynamique des opérations financières;
- Gestion de l'entrée en relation et la connaissance des clients.

L'ambition de la Poste Tunisienne est de mettre en place une stratégie de contrôle effective s'appuyant sur le respect des bonnes pratiques de gouvernance et de gestion des risques et les technologies de l'information et de la communication.

Liens : http://www.thd.tn/index.php?option=com_content&view=article&id=4055:la-poste-tunisienne-met-en-place-un-systeme-contre-le-financement-des-terroristes&catid=63:enbref&Itemid=316

Le FMI et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

«Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont des délits financiers qui ont des effets économiques. Ils peuvent menacer la stabilité du secteur financier d'un pays, ou, de manière plus générale, sa stabilité extérieure. Des dispositifs efficaces de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont essentiels pour protéger l'intégrité des marchés et de la structure financière mondiale, car ils contribuent à atténuer les facteurs qui facilitent les abus financiers. Les mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement terroriste constituent donc non seulement un impératif moral, mais une nécessité économique.»-Min Zhu, directeur général adjoint du FMI

Le blanchiment de capitaux est un processus par lequel la source illicite d'actifs obtenus ou produits par une activité délictuelle est dissimulée pour masquer le lien entre les fonds obtenus et le délit initial. Le financement terroriste fait intervenir la mobilisation et le traitement des actifs qui donnent aux terroristes les ressources leur permettant de déployer leurs activités. Bien que ces deux schémas présentent de nombreuses différences, ils exploitent souvent les mêmes failles du système financier qui permettent d'exécuter des transactions financières dans un anonymat et une absence de transparence inappropriés.

En 2000, le FMI a répondu aux appels lancés par la communauté internationale pour qu'il étende son

travail de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC). Après les événements tragiques du 11 septembre 2001, le FMI a intensifié ses activités dans ce domaine et les a étendues à la lutte contre le financement du terrorisme (FT). En mars 2014, le Conseil d'administration du FMI a examiné la stratégie de LBC/FT du FMI et a formulé les orientations stratégiques pour les travaux futurs (voir plus loin). En mai 2014, le FMI lancera la seconde étape quinquennale d'un fonds fiduciaire appuyé par les donateurs pour financer les activités de développement des capacités en matière de LBC/FT dans ses pays membres.

Liens : <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/amif.htm>

Afrique - Sécurité : repérer et tarir les flux financiers illicites

Alors qu'ils se donnent des atours idéologiques, les groupes terroristes ne sont souvent que les bras armés d'intérêts économiques construits autour de trafics en tout genre. Du fait de son culte du cash, l'Afrique est particulièrement exposée.

En février 2012, sous l'impulsion de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Union africaine (UA), le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique a été constitué. Il s'agit d'un groupe de réflexion présidé par l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki pour trouver une réplique adaptée aux flux financiers illicites sur le continent africain.

Au-delà de dispositif national, une coopération intergouvernementale

Au cœur de ces phénomènes, l'Afrique de l'Ouest a mis en place un arsenal de mesures dissuasives et répressives. Mais la bataille est rude dans un continent encore très faiblement bancarisé (entre 5 et 10

% selon les pays) où les échanges passent majoritairement par le troc ou le cash.

L'immobilier, l'import-export... : tracer les investissements à risques

D'autres structures de coopération intergouvernementales existent, dont le Groupe d'action financière (Gafi), un organisme international créé lors du Sommet du G7 de Paris en 1989. Mais face à des phénomènes complexes, opaques et en perpétuel renouvellement, il faudra plus qu'une coopération entre services financiers. « C'est un problème essentiel, difficile à régler », admet le juge Jean-Louis Bruguière, également haut représentant de l'Union européenne auprès des États-Unis pour la lutte contre le financement du terrorisme dans le cadre du Terrorism Finance Tracking Programme/Swift.

Les États doivent en prendre conscience et essayer d'avoir un contrôle sur les financements importants, ce qui nécessite une certaine visibilité. En ligne de mire, les investissements dans l'immobilier ou dans l'import-export, où il y a des possibilités de contrôle sur les opérations criminelles, les trafics en tout genre qui ont crû avec l'effondrement de la Libye, sachant que sur les 15 milliards de dollars de flux financiers, on évalue à 20 % la part des flux illicites. « Nous sommes confrontés à une nébuleuse », explique l'ex-juge antiterroriste, qui distingue trois niveaux de financement. Le premier, le microfinancement, avec une forme très anarchique et opportuniste qui va de la petite contrebande à des trafics en tout genre. « Le trafic de cartes bleues clonées, en 1997 en Europe, a rapporté près d'un million d'euros en un mois et demi. C'est deux fois

le financement des attentats du 11 Septembre », indique-t-il.

Le deuxième niveau, le macro financement, qui provient d'ONG. En fait partie également le trafic de drogues provenant d'Amérique du Sud et qui tourne autour de la plateforme ouest-africaine. Troisième niveau, le terrorisme financier, « qui est assez nouveau », souligne le juge. Pour exemple, l'État islamique qui va prendre possession des puits de pétrole en Irak pour les exploiter. Une telle complexité mais aussi une telle organisation mafieuse conduisent à forcer les États à agir sur deux plans : la justice et la police. « On ne peut pas lutter contre le terrorisme sans lutter contre le blanchiment », conclut l'ex-juge antiterroriste

Liens : http://afrique.lepoint.fr/economie/afrique-securite-reperer-et-tarir-les-flux-financiers-18-10-2015-1974579_2258.php